



Discours de politique générale du 1er ministre

Des moyens en berne et la répression comme lanterne.

Avant hier, en guise de discours de politique générale, Michel Barnier, 1er ministre sur un malentendu, a surtout confirmé le cap de l'austérité.

Sur le social et l'éducatif ? Pas grand-chose hormis des clins d'œil appuyés au camp réactionnaire de l'Assemblée et notamment au Rassemblement national.

Un cap en totale déconnexion avec les urgences sociales, économiques et environnementales du pays. C'était déjà perceptible avec la composition d'un

gouvernement sans ministre délégué à l'enfance et à la famille alors que les collectifs du travail social ne cessent de tirer ce qui reste de la sonnette d'alarme et que l'ASE est en détresse majeure.

Sur les salaires ? Pas grand-chose, à part la timide reconnaissance du phénomène de smicardisation et l'avancée de deux mois de la revalorisation du SMIC. Concernant la revalorisation des rémunérations des agent·es publics : silence assourdissant ! Pas un mot concernant la valeur du point d'indice ou l'amélioration des carrières.

Concernant les retraites, la seule perspective d'une « correction » à la marge de la réforme de 2023 ne répond en rien à l'aspiration exprimée par le long mouvement social soutenu par la majorité du pays d'une abrogation de la loi reculant de deux années l'âge de départ.

Son affirmation qui consiste à clamer que le « premier remède » au déficit sera toujours la réduction des dépenses est révélatrice de la politique d'austérité qu'il entend mener pour les services publics et notamment pour la protection de l'enfance et la justice des enfants et des adolescent.es.

Deux annonces délétères ont émergé de son discours, qui annoncent simplement la continuation des politiques initiées sous le gouvernement Attal, et sans doute en pire.

Les comparutions immédiates pour les adolescent.es ? Idée déjà claironnée par le précédent gouvernement et remixée à la sauce Barnier alors que la procédure n'apporte rien à ce qui est déjà rendu possible par la loi. Pourtant, le CJPM a d'ores et déjà considérablement accéléré la procédure pénale concernant les mineur.es et nous continuons défendre une justice des enfants concédant du temps éducatif consacré à leur accompagnement.



snpes.pjj.fsu@mailo.com

01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/ouiauparideleducation3262>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJ.FSU.FR





La remise en cause de l'atténuation de la responsabilité pénale pour les 16 – 18 ans ? Nous l'avons déjà dénoncée, et nous nous opposerons farouchement à cette attaque majeure faite à la spécificité de la justice des mineurs. Rappelons également que ce principe fondamental repose sur le fait qu'on ne peut pas considérer qu'un.e adolescent.e, dont la personnalité est en construction, ait la même capacité de discernement qu'un adulte. Par ailleurs, un passage à l'acte délictuel doit être considéré comme le symptôme d'une problématique sociale ou familiale plus profonde : un jeune en situation de délinquance est avant tout un jeune en danger !

Le message est clair : malgré des taux d'incarcération historiques et malgré une politique d'ensemble qui a tendanciellement inversé la priorisation de l'éducatif sur le répressif, ce gouvernement va continuer la trajectoire et même la durcir.

Le SNPES-PJJ/FSU, avec sa fédération la FSU, dénonce clairement ce déni de démocratie à l'œuvre et dictée par un président hors sol, menant une politique dangereuse qui déroule le tapis rouge à l'extrême-droite.

C'est pour cela que nous devons continuer la mobilisation à la PJJ et nous rassembler **toutes et tous le 3 octobre devant les TJ** pour manifester notre opposition



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJJ.FSU.FR

